

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALPHONSE, tenue le lundi 27 septembre 2021, au centre
communautaire de Saint-Alphonse à 19 heures.

CONSEILLERS PRÉSENTS : Steven Allain
François Poirier
Yves Barriault

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gérard Porlier. La
directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Annick Duguay Cormier
est également présente.

CONSEILLÈRE ABSENTE : Cynthia Therrien-Samson

.....

222-09-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE
Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h.

.....

223-09-2021 AVIS DE CONVOCATION
La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme avoir
notifié l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des
membres du Conseil municipal incluant les conseillers absents, tel que requis
par le code municipal.

.....

224-09-2021 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
157 500\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 4 OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le
montant indiqué, la Municipalité de Saint-Alphonse souhaite emprunter par
billets pour un montant total de 157 500 \$ qui sera réalisé le 4 octobre 2021,

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
325-2021	157 500\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les
dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet
emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 325-2021, la Municipalité de
Saint-Alphonse souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui
originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves
Barriault et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé
par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 4 octobre 2021;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 avril et le 4 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorierère;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	6 700 \$	
2023.	6 900 \$	
2024.	7 000 \$	
2025.	7 000 \$	
2026.	7 200 \$	(à payer en 2026)
2026.	122 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 325-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 4 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être.

.....

225-09-2021

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	27 septembre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	4 octobre 2021
Montant :	157 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 octobre 2021, au montant de 157 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DE LA BAIE DES CHALEURS

6 700 \$	2,04000 %	2022
6 900 \$	2,04000 %	2023
7 000 \$	2,04000 %	2024
7 000 \$	2,04000 %	2025
129 900 \$	2,04000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,04000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

6 700 \$	0,75000 %	2022
6 900 \$	1,00000 %	2023
7 000 \$	1,25000 %	2024
7 000 \$	1,50000 %	2025
129 900 \$	1,80000 %	2026

Prix : 98,13100

Coût réel : 2,17927 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE LA BAIE DES CHALEURS est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Steven Allain , appuyé le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des élus présents.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse accepte l'offre qui lui est faite de CD DE LA BAIE DES CHALEURS pour son emprunt par billets en date du 4 octobre 2021 au montant de 157 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 325-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

.....

226-09-2021

CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 07.

Gérard Porlier
Maire

Annick Duguay Cormier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gérard Porlier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....